

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-02

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Le conseil municipal a adopté le 2 avril 2012 le **règlement numéro 2012-02 imposant un tarif pour l'ouverture et la fermeture des valves de service du réseau d'aqueduc** ;
- Ce règlement a été adopté en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ;
- Le règlement numéro 2012-02 est entré en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 12 avril 2012.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier